

Die Regierung ersucht Frankreich, der Schweiz die Versorgung Liechtensteins mit Lebensmitteln zu gestatten

Maschinenschriftliches Konzept eines Schreibens des provisorischen Vollzugausschusses (Adresse: Postfach Sevelen), gez. Wilhelm Beck, an die französische Botschaft in Bern zu Händen Frankreichs und seiner Verbündeten [1]

12.12.1918

Votre Excellence,

Le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein a l'honneur de prier le gouvernement très respecté de la France et ceux de ses Alliés très respectés de bien vouloir agréer que le Conseil Fédéral de la Suisse nous fournisse des vivres et des articles de fourniture (de la farine, du blé, du riz, de la graisse, des étoffes, du café, des allumettes etc.).

Pour motiver sa prière le gouvernement de Liechtenstein se permet d'alléguer les faits suivants:

Comme vous savez, votre Excellence, le Liechtenstein est un état neutre situé à la frontière de l'est de la Suisse, et n'a pris part à la guerre ni directement ni d'une manière indirecte.

Comme la récolte de notre pays n'est absolument pas suffisante pour approvisionner les 8400 habitants le Liechtenstein était depuis tous les temps dépendant de l'approvisionnement par l'étranger.

Dans trois semaines les provisions de farine de pays seront épuisées et nous nous trouverions, quant à l'approvisionnement, devant une catastrophe, si celui-ci ne pouvait pas être garanti le plus tôt que possible.

L'approvisionnement de notre pays par la Suisse pourrait se faire d'une manière analogue à celle du pays de Vorarlberg. Notre pays est prêt à réaliser les ordres qui nous seraient probablement donnés.

Notre pays serait aussi prêt à fournir en récompense à Suisse pour les articles demandés ci-devant à peu près 6000-8000 m3 de bois, dont une partie pourrait être fournie au plus tôt, l'autre au printemps suivant. En considération de la situation très grave de notre pays le gouvernement signé prie votre gouvernement très respecté et ceux des Alliés de la France qu'ils veuillent bien permettre l'approvisionnement de notre pays par la Suisse.

En attendant votre résolution bienveillante nous prions votre Excellence d'en faire part aussi le Conseil Fédéral de la Suisse. [2]

Veillez bien agréer, votre Excellence, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

[1] LI LA SF 13/1918/5294 ad 1. Ebd. eine deutsche Fassung sowie ein handschriftlicher, deutscher Entwurf. Abschriften der Note gingen an den

Originaldokument



Im Text erwähnte Personen

Beck Wilhelm, Dr. iur., Landtagsabg., Regierungsrat, Rechtsanwalt, Treuhänder, Grünenfelder Emil, lic. iur., Schweizer Rechtsanwalt und Politiker, Nipp Eugen, Prof. Dr. phil., Landtagsabgeordneter, Lehrer, Redaktor, Sprachforscher, Strub David, Landtagspräsident, Bürgermeister, Kaufmann und Treuhänder

Im Text erwähnte Körperschaften

Themen

Entente, Frankreich, Lebensmittelversorgung, Neutralität, Schweiz, Vorarlberg

schweizerischen Bundesrat (LI LA SF 13/1918/5294 ad 1, Regierung an Bundesrat, 13.12.1918) und an Nationalrat Emil Grünenfelder (LI LA SF 13/1918/5294 ad 1, Wilhelm Beck an Grünenfelder, 13.12.1918). Das Dokument wurde am 13.12.1918 von David Strub ins Reine geschrieben. Die Übersetzung besorgte Eugen Nipp, vgl. O.N., Nr. 3, 18.1.1919, S. 2 ("Zur Lebensmittel-Versorgung").

[2] Frankreich stimmte dem Ansuchen am 29.12.1918 zu (O.N., Nr. 1, 4.1.1919, S. 2 ("Lebensmittelversorgung")). Zu den Lieferbedingungen vgl. LI LA SF 13/1919/0144 ad 1, Eidgenössisches Ernährungsamt an Major Emil Stingelin, 3.1.1919.